



6e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ligue Grand-Est de Course d'Orientation

Date : Le samedi 5 mars 2022 de 14h à 16h45

Lieu : Salle des adjudications dans la Maison de l'Habitat à Toul

Représentants des clubs et des comités départementaux :

Présents :

- 5116 - Animation Sillery Orientation : Nathalie BOUCHÉ, Gérard BOUCHÉ
- 5402 - Scapa Nancy Orientation : Nelly DEVILLE, Benoît VERDENAL
- 5407 - Sports Orientation Lunéville : Karine BURDUCHE, Sylvette FUSELIER
- 5501 - SA Verdunois : Abdelkader KENANE
- 5703 - Tout Azimut Fameck : Thomas BOUSSER, Christian CHEVRIER
- 5713 - Metz Sports d'Orientation : Jean-Christophe JOLLAIN
- 6701 - Club Orientation Strasbourg Europe : Christophe VILLAR
- 6709 - Ski Club Barr : Pierre SCHWARTZ
- 6803 - Club Orientation Mulhouse : Mathieu HARNIST, Thierry JOLY
- 6806 - Club Orientation Buhl et Florival : Alexa PIERSON, Jean-Luc PIERSON
- 8807 - Loisir Orientation Sanchey : Jonathan GAPPE, Patricia SOUVAIS
- 8809 - Hautes Vosges Orientation : Yves DODIN
- CDCO 51 : Sylvain BLUM
- CDCO 54 : Olivier DUFRENOY
- CDCO 57 : Nicolas STEIN
- CDCO 67 : Claude VOGT
- CDCO 68 : Juliette HARNIST

Absents excusés :

- 0801 - Orientation Sportive de Charleville-Mézières : sans représentant
- 5101 - Epernay Nature et Sport : Bernadette DUMONT-GOSSET
- 5413 - CO Piennes : sans représentant
- 6804 - Club d'Orientation de Colmar : Fabrice ERDINGER, David MOLL
- 8812 - O'Zone 88 : Jérémy VUILLEMARD
- 8813 - Terres d'O : sans représentant
- CDCO 88 : Blandine LECLERE
- Membre associé : sans représentant

Comité directeur de la LGECO :

Présents :

- Président : Philippe POGU
- Trésorier : Yves BOEHM
- Trésorière-adjointe : Mauricette JOLY
- Secrétaire général : Vincent MAYER
- Secrétaire-adjointe : Sylvie MARCHESIN
- Membres : Virginie BLUM, Claudie GREVET, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Jean-Pierre GEROMEY, Olivier GUENIN

Absents excusés :

- Membres : Jean-Luc LEGALLAIS, Xavier WACK

PV de la 6e AG de la LGECO - samedi 5 mars 2022

*LGECO - Ligue Grand-Est de Course d'Orientation
Maison régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE
lgeco@gmx.fr*

Invités :

Présente :

- FFCO : Dominique BRET, secrétaire général

Absents excusés :

- CROS
- DRAJES
- Région Grand-Est

Ordre du jour

1.	Ouverture de la 6e Assemblée générale ordinaire de la LGECO	3
2.	Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2021	3
3.	Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2021.....	3
4.	Rapport moral 2021	4
5.	Rapports d'activités 2021.....	5
5.1.	Rapport administratif (activités du CD et du BD)	5
5.2.	Indicateurs licences	5
5.3.	Bilan commission Cartographie.....	6
5.4.	Bilan commission Formation	6
5.5.	Bilan commission Juges et arbitres.....	6
5.6.	Bilan commission Pratiques sportives	7
5.7.	Bilan commission Jeunes	8
5.8.	Bilan commission Communication	8
5.9.	Bilan commission Développement	9
5.10.	Vote des rapports d'activités.....	9
6.	Rapport financier 2021.....	10
6.1.	Compte de résultats	10
6.2.	Vérification des comptes	10
6.3.	Vote du rapport financier	10
7.	Saison 2022	10
7.1.	Calendrier 2022	10
7.2.	Adoption du règlement intérieur et financier	10
7.3.	Proposition de tarifs 2022 et 2023	11
7.4.	Projets des commissions	11
7.5.	Budget prévisionnel.....	11
8.	Election des vérificateurs aux comptes.....	12
9.	Election des représentants à l'AG de la FFCO	12
10.	Validation et élection des candidatures au comité directeur de la LGECO.....	12
11.	Parole aux invités	12
12.	Questions diverses	13
13.	Remise des Coupes de France pédestre et VTT 2021	14
14.	Clôture de la 6e Assemblée générale ordinaire de la LGECO	14

1. Ouverture de la 6e Assemblée générale ordinaire de la LGECO

Préalable :

La convocation à l'AG a été envoyée par le secrétariat LGECO en date du 7 février 2022, aux présidents de clubs et de CDCO.

Les éléments de vote ont été envoyés par le secrétariat LGECO en date du 26 février 2022, aux présidents de clubs et de CDCO, ainsi qu'aux représentants porteurs de voix connus.

Le changement de lieu a été communiqué dès connaissance le 2 mars 2022, aux invités, aux présidents de clubs et de CDCO, ainsi qu'aux représentants porteurs de voix connus.

Calcul du quorum :

1/3 des représentants possibles soit **11 représentants** et 1/2 des voix possibles soit **58 voix**.

Vérification du quorum :

La vérification du quorum est faite à partir de la liste des représentants et des voix en fonction du nombre de licenciés au 31 décembre 2021 (voir pièce jointe).

La liste d'émargement signée des représentants porteurs de voix est annexée au compte-rendu (voir pièce jointe).

24 représentants présents sur 33 représentants possibles, ce qui correspond à **93 voix représentées** sur 115 voix possibles.

Le quorum étant atteint, les délibérations peuvent commencer, celles-ci seront valides.

2. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 13 février 2021

Modifications demandées avant l'AG :

Aucune

Modifications demandées pendant l'AG :

Aucune

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le compte-rendu de l'AG extraordinaire du 13 février 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2021

Modifications demandées avant l'AG :

Aucune

Modifications demandées pendant l'AG :

Aucune

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le compte-rendu de l'AG ordinaire du 13 février 2021 est adopté à l'unanimité.

4. Rapport moral 2021

Philippe POGU, président de la LGECO, présente son rapport moral.

La pandémie installée depuis 2 ans a ralenti nos activités et la reprise s'est amorcée au milieu de l'année. C'est dans ce contexte que la nouvelle équipe a pris ses fonctions. Les commissions se sont formées et ont pris en compte leurs fonctions. Il y a beaucoup de choses à faire et les contraintes sanitaires ne facilitent pas les choses.

A partir des demandes exprimées par les clubs nous avons commencé à mettre en place des actions. Je remercie l'ensemble de mon équipe de son investissement. Voici quelques points marquants :

Le lancement du nouveau calendrier des courses comprenant des départementales au CN dans le but d'avoir plus de courses de proximité n'a pas été simple à mettre en place. Si le calendrier 2022 montre que les comités et les clubs ont bien pris en compte cette restructuration, nous sommes perfectibles. Certaines difficultés ont été mises en évidence. La nomination des experts n'est pas aisée. Il faut parfois aller dans les départements limitrophes. Conscient de ces difficultés, il nous faut travailler sur ce point, améliorer l'échange interdépartemental en concertation avec les comités et clubs. L'objectif sera de mettre en place le calendrier global lors de la réunion des présidents de clubs.

Pas facile aussi de pondre un règlement des compétitions remanié dans un premier temps pour les départementales au CN qui ensuite a dû être modifié pour prendre en compte les directives fédérales.

La relance du GREF a pu se réaliser sur le 2e semestre. La volonté d'impliquer les comités départementaux est un des axes pour assurer la pérennité du groupe. La réalisation des weekends de stages sous leur responsabilité permet en partie de garantir des créneaux d'entraînements. La commission « jeunes » se démène pour assurer la mise en place de stages longs. La phase de préparation nécessite beaucoup de préparation (démarches administratives, recherche de bénévoles, d'hébergement etc.). Merci à la commission, aux comités départementaux, clubs et bénévoles (animateurs, moniteurs, intendance) qui s'impliquent dans cette action.

En ce qui concerne la formation, nous avons fait quelques tentatives en 2021 avec en filigrane les contraintes sanitaires et au final une belle réussite avec le stage au Tholy. Merci à tous les acteurs. La préparation d'un calendrier des stages n'est pas encore envisagée. Les stages se mettent en place au fur et à mesure des disponibilités et de la possibilité des formateurs.

Je suis conscient qu'il y a encore du travail. Nous devons parfois travailler au plus vite. Il se peut aussi que nous heurtions certains sur notre manière de procéder. Nous sommes certainement maladroits par moments et je m'en excuse. Nous faisons et nous ferons au mieux de nos capacités et de nos disponibilités. Ces actions sont prenantes et je remercie grandement mon équipe et l'ensemble des bénévoles qui nous aident pour assurer au mieux le fonctionnement de la ligue. J'encourage toutes les bonnes volontés pour nous aider à quelque niveau que ce soit.

Je vous remercie de votre attention.

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le rapport moral 2021 du président de la LGECO est adopté à l'unanimité.

5. Rapports d'activités 2021

5.1. Rapport administratif (activités du CD et du BD)

Vincent MAYER présente le rapport administratif de l'année 2021.

Une assemblée générale extraordinaire de la LGECO a eu lieu le 13 février 2021 en visioconférence. Elle a donné lieu à l'élection d'un nouveau comité directeur. Elle a été suivie par une assemblée générale ordinaire. La rédaction des procès-verbaux correspondants a été faite par Yves BOEHM.

Le Bureau Directeur de la LGECO s'est réuni 5 fois :

- 23 février 2021 en visioconférence
- 24 mars 2021 en visioconférence
- 20 avril 2021 en visioconférence
- 26 mai 2021 en visioconférence
- 8 décembre 2021 en visioconférence

Le Comité Directeur de la LGECO s'est réuni 11 fois :

- 9 janvier en visioconférence (précédent comité directeur)
- 17 février 2021 en visioconférence
- 9 mars 2021 en visioconférence
- 15 avril 2021 en visioconférence
- 17 mai 2021 en visioconférence
- 23 juin 2021 en visioconférence
- 8 septembre 2021 en visioconférence
- 18 septembre 2021 à Tomblaine
- 20 octobre 2021 en visioconférence
- 24 novembre 2021 en visioconférence
- 14 décembre 2021 en visioconférence

La LGECO a également organisé une réunion des présidents de clubs et de comités départementaux. Celle-ci a eu lieu le 18 septembre 2021 à Tomblaine. 17 personnes étaient présentes.

Les comptes rendus des réunions ont été rédigés par Vincent MAYER. Ils sont diffusés au fur et à mesure, par mail, aux présidents de clubs et de comités départementaux. Ils sont consultables en ligne sur le site de la LGECO, à cette adresse : <http://www.grand-est.ffcoorientation.fr/la-lique/comptes-rendus/>

La gestion au quotidien du secrétariat, et notamment sa boîte mail lgeco@gmx.fr, a été assurée par Sylvie MARCHESIN.

5.2. Indicateurs licences

Yves BOEHM présente les indicateurs de licences pour l'année 2021 (voir pièce jointe).

Après une baisse importante du nombre de licenciés entre 2019 et 2020 en raison du contexte sanitaire (-9%), le nombre de licenciés dans la LGECO s'est quelque peu stabilisé.

5.3. Bilan commission Cartographie

Jean-Pierre GEROMEY présente pour la commission Cartographie de la LGECO la liste des cartes subventionnées pour l'année 2021, ainsi que la liste des cartes inscrites aux projets cartographiques 2022 (voir pièces jointes).

Au cours de l'année 2021, la commission cartographique a regardé 48 cartes. A raison de 1 à 2h d'analyse, plus courte pour les cartes d'initiation que celles pour les compétitions pédestres ou VTT, on arrive à un temps global conséquent. Le montant total des subventions atteint 3 385€. L'objectif de la commission cartographique est de vérifier le respect de la spécification. L'utilisation de Ocad 20 par Philippe POGU et Jean-Pierre GEROMEY permet de mettre en évidence les éléments trop près les uns des autres par l'apparition de points ou de traits rouges. La commission cartographique n'est pas là pour remettre en doute le travail du cartographe ; nous restons des bénévoles et nous ne nous considérons pas meilleurs qu'eux. Nous cherchons juste à être l'œil neuf pour déceler les éventuels oublis, l'erreur étant humaine.

Malgré la pandémie qui semble s'estomper, beaucoup de projets sont arrivés pour être financés. On a enregistré 77 projets pour cette année 2022 pour un montant de 8 143€.

Discussions pendant l'AG :

- Question de Jean-Luc PIERSON (6806GE) : Quel est la date butoir pour la déclaration d'une cartographie ?
Réponse de Philippe POGU : A partir du moment où une cartographie a été inscrite aux projets cartographiques (avant le 1^{er} décembre de l'année N-1), celle-ci fera l'objet d'une subvention de la part de la LGECO. Pour être prise en compte dans l'exercice comptable de l'année N, il est recommandé que la déclaration de carte soit faite avant le 1^{er} décembre de l'année N. Cette précision sera proposée lors de la révision de Règlement cartographique de la LGECO.
- Remarque de Jean-Luc PIERSON (6806GE) : 2 cartes n'ont pas été subventionnées pour son club en 2020 en raison de la covid.
Réponse de Philippe POGU : Cette décision concerne le précédent Comité Directeur de la LGECO.

5.4. Bilan commission Formation

Philippe POGU présente pour la commission Formation de la LGECO les différentes sessions de formation qui ont eu lieu en 2021 (voir pièce jointe).

Discussions pendant l'AG :

- Question : Pour devenir contrôleur, faut-il avoir validé sa formation de traceur ?
Réponse : Oui

5.5. Bilan commission Juges et arbitres

Sylvie MARCHESIN présente le rapport de la commission Juges et arbitres de la LGECO pour l'année 2021.

Pour sa première année d'activité, la commission est composée de 3 membres élus du comité directeur : Sylvie MARCHESIN, Virginie BLUM et Olivier GUENIN. Sont également membres de droit : le président, le SG et le Trésorier

Comme chaque année l'activité principale de cette commission est la nomination des experts : contrôleurs des circuits et délégués arbitres, pour l'ensemble des compétitions régionales de l'année en cours. Suite à la crise sanitaire, 13 compétitions ont pu avoir lieu à partir de fin juin 2021 et seuls, les experts du 2e semestre ont pu mener à bien leur mission. Les ordres de mission ont donc été envoyés progressivement.

Le retour des comptes rendus des experts reste encore laborieux. En général les CR des DAR sont reçus dans les 8 jours suivant la dite-compétition. Ce qui n'est pas toujours le cas des CR des CCR.

Certains CR n'ont pas été envoyés à la ligue.

En 2021, nous n'avons pas trouvé opportun de faire un séminaire vu le peu de compétitions réalisées.

En 2022, compte tenu de la mise en place des départementales au CN avec l'implication des comités départementaux dans la nomination des experts, la commission se voit déchargée d'une partie de son activité mais continue la nomination des experts des championnats régionaux et la réception de leurs comptes-rendus et reste disponible pour aider les responsables clubs et CD dans cette nouvelle mission.

La commission souhaite également remettre en place un séminaire annuel et tenter un suivi de 'formation' au fil des nouveautés réglementaires fédérales.

5.6. Bilan commission Pratiques sportives

Virginie BLUM présente le rapport de la commission Pratiques sportives de la LGECO pour l'année 2021.

Pour sa première année d'activité, la commission est composée de 5 membres élus du comité directeur : Sylvie MARCHESIN, Virginie BLUM, Jean-Luc LEGALLAIS, Olivier GUENIN, Jean-Pierre GERÔMEY et de 3 autres membres, licenciés de longue date, concernés par la question : Nelly DEVILLE par ailleurs présidente de la commission fédérale du même nom, Georges MAHLER, Pierre SCHWARTZ. Sont également membres de droit : le président, le SG et le Trésorier.

Sa 1ère mission a été, au printemps, de rédiger le règlement des compétitions en phase avec les orientations proposées par l'équipe élue en début d'année. Le principal point a été la modification du statut des courses régionales et départementales : au 1er janvier 2022, seuls les championnats de Ligue sont des courses régionales et les autres courses deviennent des départementales, au CN ou non. La ligue délègue aux comités départementaux la responsabilité de désigner les experts sur les départementales au CN. Les courses départementales au CN peuvent proposer moins de circuits que les régionales mais doivent respecter l'offre des 5 couleurs (vert, bleu, jaune, orange et violet ou noir) pour les MD et LD et proposer au moins 3 circuits pour les sprints, vert, jaune et orange.

Les dates et attributions des championnats régionaux ont été fixées en septembre lors d'une réunion avec les dirigeants des clubs et des comités départementaux. Seul le championnat de sprint a nécessité un arbitrage ultérieur. L'élaboration du calendrier 2022 « nouvelle formule » a été un test grandeur nature et a permis de constater que davantage de coordination sera bénéfique pour la prochaine édition.

Dans son règlement des compétitions 2022 publié fin 2021, la FFCO ayant modifié les critères de qualification aux championnats de France individuels (sprint, longue et moyenne distance) et plus profondément la structure du championnat de France de sprint, la commission s'est remise au travail sur le dossier de RC LGECO2022 en fin d'année. Le profil du championnat de ligue de sprint tient compte des évolutions. On parle de rapport d'activité 2021 mais un point important a été abordé à la charnière des 2 années : il s'agit des nouveaux quotas de qualification aux championnats de France, propres à chaque ligue.

Sans oublier que tout au long de l'année, la commission s'est montrée vigilante quant au respect des critères d'organisation (distances ou temps de course, formats pour mise au CN, ...).

5.7. Bilan commission Jeunes

Lucas CHAPELOT présente le rapport de la commission Jeunes de la LGECO pour l'année 2021 (voir pièce jointe).

Pour la relance du GREF, le principal changement est que la LGECO délègue son pouvoir pour l'organisation des week-ends et des RDE aux clubs et aux CDCO.

Le GREF n'inclus pas les jeunes du Haut Niveau, mais ceux-ci sont conviés aux stages.

5.8. Bilan commission Communication

Virginie BLUM présente le rapport de la commission Communication de la LGECO pour l'année 2021.

Pour sa première année d'activité, la commission est composée de 4 membres élus du comité directeur : Virginie BLUM, Lucas CHAPELOT, Vincent FREY, Xavier WACK. Sont également membres de droit : le président, le SG et le Trésorier.

C'est un bilan en demi-teinte car la communication est un secteur où l'on peut faire beaucoup mais chronophage, et les membres de la commission ayant des activités prenantes, des responsabilités dans d'autres commissions, il n'a pas été possible de faire davantage.

Première action de la commission : Créer un papier à en-tête mis à disposition de tous les élus de la ligue et de toutes les commissions. Notons que ce document a été assez récemment modifié avec l'adresse mel de la ligue (utilisation exclusive de l'adresse lgeco@gmx.fr).

La commission gère le site internet de la Ligue. Ce site n'est pas le plus intuitif mais a le mérite d'exister. Nous espérons l'arrivée plus rapide d'un nouveau site fédéral pour évoluer plutôt que de créer un site « extérieur » comme toutes ou presque, les autres ligues. Le site FFCO n'a pas bougé et créer un nouveau site nécessite du temps dont nous ne disposons pas. Ce site est donc nourri avec le minimum d'infos nécessaires.

Réseaux sociaux. La ligue dispose d'un compte Facebook, assez bien suivi. Les podiums nationaux, les photos des jeunes du GREF ont leur succès. Le compte twitter LGECO existe mais son impact laisse à désirer. Déception à tempérer car Twitter a tristement évolué ces dernières années et la présence sur ce RS ne semble plus aussi incontournable.

Restent des outils comme Instagram, dont le compte s'ouvre en 2022. D'autres réseaux sociaux plus tournés vers les jeunes pourraient être testés mais nécessiteraient davantage de temps bénévole à y consacrer.

Nous avons souhaité mettre en place une newsletter destinée aux licenciés de la LGECO mais aussi aux clubs, aux dirigeants, aux experts. Cet outil compléterait les comptes rendus de CD et de BD pas toujours lus et assez succincts, relayeraient des infos entre 2 CD ou BD... C'est toujours un projet car ce n'est pas tout de lancer un N° 0, il faut être capable de suivre même sans rythme de publication.

Après ce bilan un peu frustrant, la commission peut évoquer son souhait pour 2022 de recruter. Pas besoin d'être spécialiste de la communication ! Un peu de bonne volonté suffit !

5.9. Bilan commission Développement

Vincent MAYER présente le rapport de la commission Développement de la LGECO pour l'année 2021.

Pour sa première année, la commission est composée de 4 membres élus : Virginie Blum, Vincent Frey, Claudie Grevet et Vincent Mayer

Pendant l'année 2021, la commission s'est réunie une fois le 19 mars 2021. Les premières discussions ont abordé différents axes pouvant permettre de développer la CO.

- Les pratiques sportives au sens large et organisations de courses « alternatives » au format nouveau pour offrir plus de visibilité et toucher un public plus large
- Les écoles de CO et la pratique scolaire
- Faciliter la vie des clubs

Pour cette première année, les membres ont tous été investis dans les autres commissions. Le développement s'est traduit dans l'action transversale des commissions. (Relance du GREF, écriture d'un nouveau règlement des compétitions pour répondre à la demande de clubs, mise en place de nouveaux moyens de communication, mise en place de formation pour continuer à renouveler le vivier d'experts...)

Pour l'année 2022, la commission rappelle que chaque licencié de la LGECO qui le souhaite peut la rejoindre afin de l'étoffer et apporter ses idées.

Les objectifs principaux seront de définir les axes et modalités d'action de cette commission pour l'olympiade en cours et commencer à les mettre en œuvre et aussi d'étoffer la commission avec des licenciés hors comité directeur.

5.10. Vote des rapports d'activités

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Les rapports d'activités 2021 de la LGECO sont adoptés à l'unanimité.

6. Rapport financier 2021

6.1. Compte de résultats

Yves BOEHM présente le compte de résultats de la LGECO pour l'année 2021 (voir pièces jointes synthèse et détails), ainsi que le bilan comptable (voir pièce jointe).

Discussions pendant l'AG :

- Question de Sylvain BLUM (CDCO51) : Que sont les titres de participation ?
Réponse d'Yves BOEHM : C'est le nom officiel pour les pass'O (ex : pass'découverte, pass'compétition).
- Question : Qui sont les jeunes bénéficiaires de l'aide des jeunes à haut niveau ?
- Réponse d'Yves BOEHM : Quentin AUNEAU, Célian BLONDEAU-TOINY, Timothy BLOT, Clara COLIN, Mathias LATASTE, Margaux LECLERC, Nicolas LECLERC et Alix VILLAR.
- Remarque de Sylvie MARCHESIN : Le paiement par chèque n'est pas l'idéal pour la LGECO en raison de l'éloignement du trésorier par rapport au siège social. Si les derniers usagers utilisant ce moyen de paiement peuvent faire des virements, cela serait plus pratique pour le fonctionnement de la trésorerie.

6.2. Vérification des comptes

Evelyne THIEBAULT et Victoire LEMERCIER présentent leur rapport de vérification des comptes de la LGECO pour l'exercice 2021 (voir pièce jointe).

6.3. Vote du rapport financier

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le rapport financier 2021 de la LGECO est adopté à l'unanimité.

7. Saison 2022

7.1. Calendrier 2022

Virginie BLUM présente l'état du calendrier régional à ce jour (voir pièce jointe).

Discussions pendant l'AG :

- Remarque : Il manque une course, la Nationale Nord-Est LD du 19 juin 2022.
Réponse de Virginie BLUM : Bien que la course soit organisée par un club affilié à la LGECO, le lieu de course est hors région (90), ce qui l'exclue de certain export sur le site FFCO.

7.2. Adoption du règlement intérieur et financier

Yves BOEHM présente et explique les propositions d'amélioration faites dans le projet de règlement intérieur et financier (voir pièce jointe).

Modifications demandées avant l'AG :

- Remarque de Nelly DEVILLE (5402GE) : L'article 14.2 indiquant que les tarifs sont majorés de la redevance d'inscription au CN selon le barème FFCO n'a plus sa place dans ce règlement.
Réponse : Effectivement, les tarifs incluent désormais cette redevance. L'article est supprimé et la numérotation des articles suivants est revue.

Modifications demandées pendant l'AG :

- Remarque de Jean-Luc PIERSON (6806GE) : L'article 14.1 n'est pas conforme aux statuts de la LGECO.
Réponse : Le texte est revu. Les tarifs sont « proposés » (à la place de « définis »).

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le règlement intérieur et financier de la LGECO est adopté à l'unanimité en tenant compte des remarques formulées.

7.3. Proposition de tarifs 2022 et 2023

Conformément aux statuts de la LGECO, le comité directeur propose les tarifs 2022 (voir pièce jointe).

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

La proposition de tarifs 2022 est adoptée à l'unanimité.

Conformément aux statuts de la LGECO, le comité directeur propose les tarifs 2023 (voir pièce jointe).

Modifications demandées pendant l'AG :

- Remarque de Nelly DEVILLE (5402GE) : Le taux de base fixé par la FFCO va évoluer entre 2022 et 2023, ce qui impactera les organisateurs.
- Réponse d'Yves BOEHM : La LGECO en est consciente, mais une reconduction des tarifs 2023 est nécessaire à ce jour pour les organisateurs de compétitions en début d'année 2023. Les tarifs 2023 sont donc proposés au vote sous réserve de modification dans l'année. Une analyse de l'impact de la redevance aux compétitions de la FFCO sera faite par les trésoriers. En fonction de celle-ci et de l'augmentation du taux de base par la FFCO, nous pourrions, si besoin, convoquer une assemblée générale extraordinaire en décembre 2022 pour voter un changement des tarifs 2023.

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

La proposition de tarifs 2023 sous réserve de modification éventuelle dans l'année est adoptée à l'unanimité.

7.4. Projets des commissions

Lucas CHAPELOT présente le Calendrier GREF pour le 1^{er} semestre 2022.

Chaque commission a évoqué la suite dans leur bilan respectif.

7.5. Budget prévisionnel

Yves BOEHM présente le budget prévisionnel 2022 de la LGECO (voir pièce jointe).

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Le budget prévisionnel 2022 de la LGECO est adopté à l'unanimité.

8. Election des vérificateurs aux comptes

Evelyne THIEBAULT (5402GE) et Victoire LEMERCIER (5407GE) renouvellent leur candidature.

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Evelyne THIEBAULT (5402GE) et Victoire LEMERCIER (5407GE) sont élus vérificatrices aux comptes de la LGECO pour 2022 à l'unanimité.

9. Election des représentants à l'AG de la FFCO

3 postes sont attribués à la LGECO pour l'AG de la FFCO qui se tiendra le samedi 26 mars 2022.

Philippe POGU (5402GE), Lucas CHAPELOT (5407GE) et Victoire LEMERCIER (5407GE) proposent leur candidature en tant que titulaires.

Patricia SOUVAIS (8807GE) et Vincent MAYER (8807GE) proposent leur candidature en tant que suppléants.

POUR	93 voix	CONTRE	0 voix	ABSTENTION	0 voix
------	---------	--------	--------	------------	--------

Philippe POGU (5402GE), Lucas CHAPELOT (5407GE) et Victoire LEMERCIER (5407GE) sont élus à l'unanimité représentants de la LGECO à l'AG de la FFCO 2022. Patricia SOUVAIS (8807GE) et Vincent MAYER (8807GE) sont élus à suppléants l'unanimité.

10. Validation et élection des candidatures au comité directeur de la LGECO

Aucune candidature ne s'est présentée.

11. Parole aux invités

Dominique BRET, secrétaire générale de la FFCO, s'est exprimée. Voici un résumé non exhaustif de son intervention :

Elle a salué la diversité dans la composition du comité directeur de la LGECO (âge, genre, expérience), et précise que la Ligue Grand-Est est bien représentée au niveau du comité directeur de la FFCO avec Nelly DEVILLE, Sylvie MARCHESIN, Dominique ETIENNE, Vincent FREY et Yves BOEHM.

La LGECO se situe dans la moyenne de la dynamique des ligues. Il y a 2 grands axes de développement à garder à l'esprit : recruter mais aussi fidéliser. Pour information, depuis ses débuts, la FFCO a licencié et perdu 30 000 personnes.

La FFCO a entrepris des efforts dans la communication externe pour pouvoir faire connaître notre sport et se développer. En 2022, la FFCO a prévu dans son budget des retransmissions télévisuelles et une présence au salon des maires.

Les problématiques de la FFCO sont quasi-identiques à celles des clubs : financement, bénévolat et gestion des organisations (ex : pas de candidature pour O'France 2023).

Toutes les bonnes volontés sont à accueillir même pour des tâches ponctuelles.

Discussions pendant l'AG :

- Question de Nathalie BOUCHÉ (5116GE) : La FFCO peut-elle faire quelque chose face aux difficultés grandissantes rencontrées par les clubs, pour organiser des compétitions en forêt ?
Réponse de Dominique BRET : La convention FFCO-ONF est en effet caduque et c'est une grande problématique pour la FFCO. Les difficultés n'étant pas que liées à la CO, le Ministère des Sports est en

cours de discussion avec la direction de l'ONF. La FFCO dispose de peu de descentes d'information pour le moment. La situation est complexe, car chaque agence ONF ne travaille pas de la même manière.

- Question de Claude VOGT (CDCO67) : Y a-t-il une harmonisation dans les ligues sur les critères de validation des stagiaires en formation ? Exemple : validation d'un traceur stagiaire par quelqu'un du même club (4504)

Réponse de Dominique BRET : Les traceurs stagiaires doivent être validés par un traceur diplômé d'un autre club. En tant que présidente de la commission Formation à la FFCO, elle va se renseigner sur ce cas précis.

- Remarque : La FFCO a créé récemment le titre de participation Loisir-Santé. Une personne peut courir sans certificat médical avec ce titre de participation, alors qu'il en faut un pour la licence Loisir-santé. Différentes personnes dans l'assemblée partagent le point de vue que la licence Loisir-santé n'est pas fructueux pour le sport.

Réponse de Dominique BRET : Cela peut attirer des personnes, qui souvent basculent en licence Découverte ou Compétition par la suite.

- Question de Virginie BLUM (5116GE) : Le Collectif Événementiel Sportif Outdoor (CESO) qui a beaucoup œuvré pendant la crise sanitaire pour la défense du sport de pleine nature, va se constituer en association à laquelle vont notamment adhérer la FFA et la FFTri. Est-ce que la FFCO va rejoindre cette association ?

Réponse de Dominique BRET : Ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

12. Questions diverses

Questions posées pendant l'AG :

- Question de Sylvette FUSELIER (5407GE) : Où peut-on trouver la liste des référents cartographiques départementaux ?

Réponse de Philippe POGU : Vous pouvez demander à la LGECO. Il peut être envisagé qu'une liste soit mise en ligne sur le site LGECO.

- Question de Sylvette FUSELIER (5407GE) : Y aura-t-il des priorités sur l'attribution des Championnats de Ligue pour l'an prochain ? Notamment pour les clubs qui n'ont pas été satisfaits cette année ?

Réponse de Philippe POGU : Il convient tout à fait que l'organisation des Championnats de Ligue tourne entre les clubs. Seul un accord n'a pas été trouvé lors de la réunion des présidents de clubs et de CDCO, le club candidat qui s'est vu non choisi a posteriori par le comité directeur de la LGECO aura la priorité s'il le souhaite.

- Remarque de Nicolas STEIN (CDCO57) : La méthode pour expliquer le changement de règlement des compétitions et l'implication des CDCO n'a pas été ressentie de manière positive par tout le monde.

Réponse de Philippe POGU : Le rapport moral évoque ce point. Le comité directeur de la LGECO en est conscient, même si très peu de clubs et de CDCO l'ont exprimé directement auprès du comité directeur. Il a été remarqué aussi que très peu de personnes lisent les comptes rendus, alors qu'ils sont riches d'information. Le nouveau comité directeur attend des remarques et questions de tous les concernés, afin d'affiner les choix. Cette année, comme expliqué précédemment, il y aura au moins 2 temps forts pour la constitution du calendrier 2023 (attribution des Championnats de Ligue plus tôt et coordination pour la répartition des compétitions départementales). Il faudrait mieux s'organiser entre CDCO dans le futur pour les experts.

- Question de Claude VOGT (CDCO67) : Pouvez-vous envoyer les comptes rendus directement en pièce jointe plutôt qu'un lien ?

Réponse de Vincent MAYER : Ce choix avait été fait pour inciter les clubs et CDCO à aller sur le site internet de la LGECO. Mais, c'est possible de le mettre en pièce jointe.

- Question de Juliette HARNIST (CDCO68) : Par rapport au développement durable, pourriez-vous envisager un modèle hybride d'AG pour 2023 ?

Réponse de Philippe POGU : La majorité des réunions s'est faite en Visio (BD, CD, commissions) et se retrouver une fois est important.

13. Remise des Coupes de France pédestre et VTT 2021

La liste des vainqueurs d'une Coupe de France est lue à l'assemblée pour félicitation commune :

- Laura MARTIN (SCAPA) D14 pédestre
- Florence HANAUER (COBF) D21 pédestre
- Sylvie MARCHESIN (SCAPA) D60 pédestre
- Margaux LECLERC (LOS) D17 VTT
- Nelly DEVILLE (SCAPA) D70 VTT
- Maurice AUBRY (SCAPA) H70 VTT

Sylvie MARCHESIN présente ses excuses aux récipiendaires présents, pour avoir oublié les récompenses chez elle.

14. Clôture de la 6e Assemblée générale ordinaire de la LGECO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Philippe POGU
Président de la LGECO

Vincent MAYER
Secrétaire général de la LGECO